



EPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

Fin de la procédure d'information et de recommandation

En application de l'arrêté préfectoral n°70-2017-08-02-028 du 2 août 2017

Territoire concerné : **Haute-Saône (70)**

Polluant : **Particules**

Type de procédure : **Prévision**

Mise en application : **04/03/2023**

✓ **MERCI**
DE RELAYER
CE MESSAGE

» Description de l'épisode

Aujourd'hui, les conditions météorologiques observées sur la région sont propices à l'accumulation des polluants dans l'atmosphère. Les niveaux de particules fines PM10 seront élevés sur le département, engendrant la mise en œuvre de procédures préfectorales ce vendredi 03 mars.

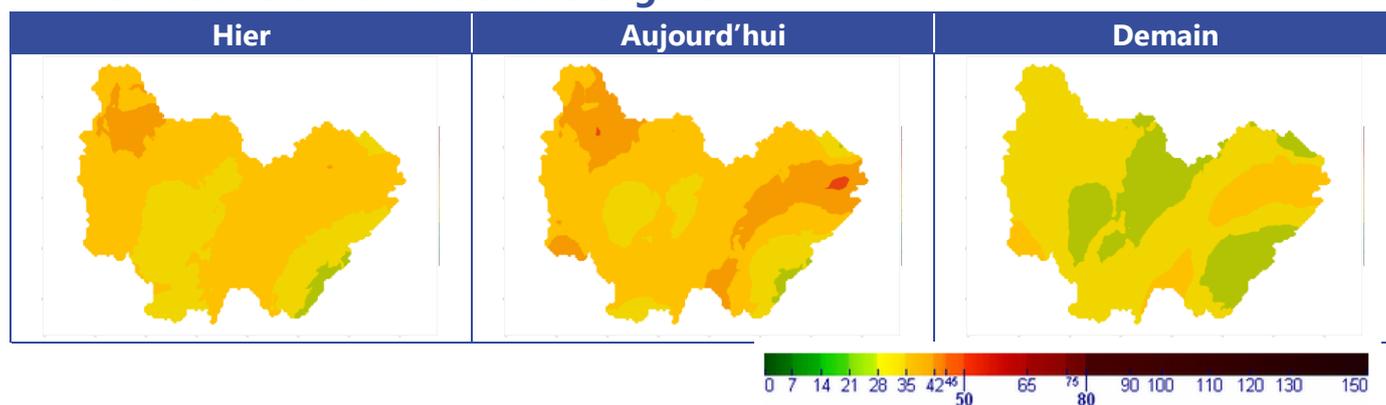
Pour demain, samedi 04 mars, les modèles ne prévoient pas d'épisodes de pollution. La situation devrait donc s'améliorer, grâce à des conditions météorologiques plus propices à la dispersion des polluants dans l'air. Les mesures réglementaires en cours seront donc levées demain sur le département de la Haute-Saône.

» Suivi des niveaux de pollution

	Hier	Aujourd'hui	Demain
Niveaux	46 µg/m ³	>50 µg/m ³	<50 µg/m ³
Type de procédure	-	PIR	-

PIR – Procédure d'Information et de Recommandation / PA – Procédure d'Alerte / PAP – Procédure d'Alerte sur Persistance

» Evolution de la situation en région



Plateforme de prévision Prév'Est

✓ BULLETIN ETABLI PAR :

Nom : Victoria VIENOT

Téléphone : 07 80 91 02 04

Web : www.atmo-bfc.org